



16ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 16913 | De M. Philippe Latombe (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Vendée) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Numérique | | Ministère attributaire > Numérique |
| Rubrique > entreprises | Tête d'analyse >Conséquences du rachat de VMware par Broadcom | Analyse > Conséquences du rachat de VMware par Broadcom. |
| Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Philippe Latombe alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du numérique, sur les conséquences du rachat de VMware par Broadcom pour le marché de la virtualisation. Broadcom, reprenant une pratique déjà mise en œuvre lors de ses précédents rachats d'entreprises, a modifié l'offre diversifiée de VMware, jusque-là celle d'un vendeur au détail de logiciels d'infrastructures pour telle ou telle spécialité, pour en faire une offre globale, commercialisée sous la forme d'un abonnement mensuel, à un coût beaucoup plus élevé. Les produits les moins rentables ont été retirés du catalogue et Broadcom a par ailleurs résilié tous les anciens partenariats de VMware avec ses revendeurs historiques qui auraient pu proposer des contrats commerciaux plus avantageux. Profitant de sa position dominante et ne vendant qu'aux très gros clients, Broadcom développe ainsi une stratégie qui se déploie au détriment des acteurs de moindre importance et les met économiquement en danger. Dans un courrier qu'il vient de lui adresser, le Cigref demande à la Commission européenne de protéger les utilisateurs professionnels européens de VMware contre ces pratiques abusives. Il souhaite savoir si elle envisage de soutenir le Cigref dans cette démarche et ce qu'elle compte faire pour contrer rapidement les actions de Broadcom qui, ce faisant, annule unilatéralement les conditions de licence pour des logiciels de virtualisation essentiels, au détriment de la plupart des entreprises et à l'avantage très discutable des acteurs déjà dominants.